



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

21 Septembre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 21 Septembre 2021

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT | Page |
|-----------------------------|-------------|---|-------------|
| DRIHL92/SHRU N° 2021-133 | 16.09.2021 | Arrêté portant autorisation de démolir 84 logements, 83-85-87-89 avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux et appartenant à Seine Ouest Habitat et Patrimoine. | 3 |

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

**Arrêté DRIHL92-SHRU n° 2021-133 du 16 septembre 2021
portant autorisation de démolir 84 logements, 83-85-87-89 avenue de Verdun à Issy-les-
Moulineaux et appartenant à Seine Ouest Habitat et Patrimoine.**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 443-15-1 et R.443-17 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire UHC/IUH 2/24 n° 2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements locatifs sociaux ;

Vu le dossier de demande d'autorisation de démolir transmis par Seine Ouest Habitat et Patrimoine le 3 mai 2021 ;

Considérant que la demande d'autorisation de démolir respecte bien les termes de la circulaire sus-mentionnée du 15 novembre 2001 ;

Considérant que le projet de démolition concerne un immeuble de 84 logements de financement PLS/PLUS/PLAI, sis 83-85-87-89 avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux et appartenant à Seine Ouest Habitat et Patrimoine ;

Considérant la nécessité d'établir un avenant à la convention APL n°92 N H 1980 12 S 111 en date du 29/12/1980, en raison de la démolition de 84 logements sis 83-85-87-89 avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine :

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

La démolition d'un immeuble de 84 logements de financement PLUS, appartenant à l'OPH Seine Ouest Habitat, sis 83-85-87-89 avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux, est autorisée.

ARTICLE 2

La convention APL n°92 N H 1980 12 S 111 portant sur un immeuble de 84 logements sis 83-85-87-89 avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux, appartenant à Seine Ouest Habitat, devra faire l'objet d'un avenant suite à la présente autorisation de démolition.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Nanterre, le 16 septembre 2021

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>